



MATERNELLE

Prix du repas : 4,10 €

PRIMAIRE

Prix du repas : 4,20 €

La facturation des repas est répartie en 3 périodes.

Les factures sont établies selon le calendrier ci-dessous et conformément à votre inscription

Elles vous seront transmises (sur une feuille rose) dans le cahier de liaison de votre enfant.

Les repas qui – sur justificatif – ne sont pas pris sur une période seront déduits de la facture suivante.

	Période 1 Septembre-Novembre	Période 2 Décembre-Mars	Période 3 Avril-Juillet
Nb de jours	44	54	42
Date de facturation	27 Septembre	13 décembre	3 avril

Chaque facture peut être réglée en 1, 2 ou 3 fois.

Pour chaque facture le paiement est à effectuer en remettant à la mairie ou à Catherine Dodelande :

- **Le coupon** à découper sur la facture
- **Le ou les chèques** en indiquant au dos de chacun la date à laquelle vous souhaitez qu'il soit débité. Les chèques seront remis à la Perception à la date indiquée. La date effective de débit est dépendante du traitement par le Trésor Public.

À titre indicatif les montants facturés par enfant et par période seront les suivants :

MATERNELLE	Période 1	Période 2	Période 3
Pour 4 repas / semaine	180,40 €	221,40 €	172,20 €
Pour 3 repas / semaine	135,30 €	166,05 €	129,15 €
Pour 2 repas / semaine	90,20 €	110,70 €	86,10 €
Pour 1 repas / semaine	45,10 €	55,35 €	43,05 €

PRIMAIRE	Période 1	Période 2	Période 3
Pour 4 repas / semaine	184,80 €	226,80 €	176,40 €
Pour 3 repas / semaine	138,60 €	170,10 €	132,30 €
Pour 2 repas / semaine	92,40 €	113,40 €	88,20 €
Pour 1 repas / semaine	46,20 €	56,70 €	44,10 €